



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

## LES BOURSES DE L'OPPQ

### Bourse de maîtrise – Bourse Jocelyne-Pronovost

L'Ordre décerne annuellement la Bourse Jocelyne-Pronovost, ainsi nommée en l'honneur de Jocelyne Pronovost, Ph. D., ps. éd., ayant contribué de façon significative au développement de la profession notamment par son engagement comme professeure en psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières et par sa contribution à la rédaction des lignes directrices sur l'évaluation psychoéducative.

Par l'octroi de cette bourse d'études d'une valeur de 1500 \$, l'Ordre veut souligner l'excellence d'une personne étudiante inscrite à la maîtrise en psychoéducation.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- avoir complété un minimum de 24 crédits et un maximum de 30 crédits de maîtrise en psychoéducation;
- être inscrit comme étudiante associée, étudiant associé ou membre de l'Ordre;
- avoir transmis à l'Ordre sa candidature accompagnée des documents requis, au plus tard le 15 mars. ***Si le 15 mars est un samedi ou un dimanche, la date pour recevoir les candidatures est le premier jour ouvrable suivant.***

#### CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les dossiers admissibles sont transmis aux membres du jury et étudiés selon les critères suivants :

- 30 % est accordé aux résultats académiques de la personne candidate;
- 20 % est accordé à l'engagement dans le milieu ou à l'université;
- 25 % est accordé au développement de la conception et de la vision de la profession;
- 15 % est accordé à la lettre de motivation;
- 10 % est accordé à la présentation du dossier.

#### DÉPÔT DE CANDIDATURE :

La personne étudiante désirant présenter sa candidature doit soumettre un dossier comprenant :

1. une lettre de présentation de son dossier ;
2. un texte présentant sa conception et sa vision de la profession ;
3. une lettre de motivation ;
4. une copie du relevé de notes des cours suivis à la maîtrise et au baccalauréat ;
5. deux lettres d'appui dont au moins une d'un professeur ou d'une professeure.



## Bourse de doctorat – Bourse Marcel-Renou

L'Ordre décerne annuellement la Bourse Marcel-Renou, ainsi nommée en l'honneur de Marcel Renou, Ph.D., ps. éd., ayant contribué de façon significative au développement de la profession notamment par son engagement comme président de l'OCCOPQ et par sa contribution à la reconnaissance de la psychoéducation dans le système professionnel.

Par l'octroi de cette bourse d'études doctorales de 3000 \$, l'Ordre souhaite encourager la poursuite de telles études, tout en contribuant à assurer la relève en enseignement et en recherche dans le secteur de la psychoéducation.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- être membre de l'Ordre ;
- être étudiante ou étudiant dans un programme de doctorat en psychoéducation ou dans une discipline connexe ;
- avoir un statut de rédaction de thèse;
- avoir transmis à l'Ordre sa candidature accompagnée des documents requis, au plus tard le 15 mars. ***Si le 15 mars est un samedi ou un dimanche, la date pour recevoir les candidatures est le premier jour ouvrable suivant.***

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers admissibles sont transmis au jury et étudiés selon les critères suivants :

- 30 % est accordé à la nature du projet de recherche, son caractère novateur, ses retombées aux plans théorique et pratique pour la psychoéducation ;
- 55 % est accordé à la trajectoire académique et professionnelle du de la personne candidate ;
- 15 % est accordé à la présentation du dossier.

### DÉPÔT DE CANDIDATURE :

La personne qui désire présenter sa candidature doit soumettre un dossier comprenant :

1. une lettre de présentation de son dossier, incluant ses projets professionnels à la suite de l'obtention de son doctorat ;
2. une copie du relevé de notes de ses études doctorales ;
3. un curriculum vitae abrégé ;
4. un document de trois à cinq pages présentant la recherche envisagée : la problématique, l'objectif, la méthodologie, la pertinence pour la profession et l'échéancier du projet.



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

## TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Les documents doivent être transmis par courrier électronique, au plus tard le 16 mars 2026, à [lhernandez@ordrepsed.qc.ca](mailto:lhernandez@ordrepsed.qc.ca) en mentionnant en objet :

- Jury Bourse Jocelyne-Pronovost **OU**
- Jury Bourse Marcel-Renou

La décision du jury de sélection est transmise aux personnes ayant déposé leur candidature par avis écrit au cours du mois de juin de chaque année. Pour les deux bourses, les décisions étant sans appel, il n'y a pas de procédure de révision.